



Département Ressources Numérique

Décision n° 2025 – 1053

Objet : Ouverture au recrutement contractuel d'un emploi de référent d'applications au Département Ressources Numérique

Réf. : 4.2.5

Décision

La Présidente,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2020-32 du 17 juillet 2020 (point 15.1.1) portant délégation du Conseil à la Présidente, afin d'ouvrir les vacances d'emploi au recrutement contractuel et définir les conditions de rémunération,

Vu l'arrêté n°2025-66 du 8 octobre 2025 portant délégations de fonctions et de signature de la Présidente aux élus,

Vu le Code général de la Fonction Publique, notamment son article L.313-1, sur l'ouverture au recrutement contractuel d'emplois vacants,

Considérant qu'au Département Ressources Numérique, un emploi de référent d'applications, va se trouver vacant, et que compte tenu des fonctions et des besoins à satisfaire, il est nécessaire d'ouvrir cet emploi au recrutement contractuel,

Considérant que le profil de poste est le suivant :

Au sein d'une équipe de 6 personnes, en tant que référent.e d'applications, accompagner le déploiement des projets numériques et assurer le bon fonctionnement du parc applicatif de Nantes Métropole

En lien étroit avec les directions métiers, jouer un rôle clé dans l'intégration des nouvelles solutions et dans la continuité de service des applications existantes.

Intervenir notamment sur les volets suivants :

- Intégration et déploiement des applications : Prendre en charge les tâches techniques liées à l'intégration de logiciels (rédactions techniques, reprise de données, interfaces, paramétrage, recette, ...), en collaboration avec les éditeurs/intégrateurs concernés.
- Référent-e d'applications: assurer le support de niveau 3, suivre les anomalies, piloter les évolutions et coordonner le déploiement des nouvelles versions. En lien avec le gestionnaire d'applications du côté métier, participer à la gestion des droits, au paramétrage et à l'organisation des formations.
- Documentation et fiabilité : tenir à jour la documentation technique et fonctionnelle des applications, garantissant la traçabilité et la bonne compréhension des systèmes en place.
- Support technique et développement : collaborer avec les équipes d'exploitation et d'intégration pour garantir une mise en production fluide des outils, et contribuer à la gestion des incidents techniques. Pouvoir également vérifier ou rédiger des scripts et requêtes (notamment en Python, SQL et PL/SQL)

Décide,

Article 1 : L'emploi de référent d'applications au Département Ressources Numérique est ouvert au recrutement contractuel,

Article 2 : La rémunération définie en fonction de l'expérience professionnelle des candidats s'intégrera dans la grille indiciaire de technicien, à savoir au minimum 373 et au maximum 592, à laquelle s'ajoutera, le cas échéant, le régime indemnitaire afférent à cet emploi,

Article 3 : Dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget de l'établissement,

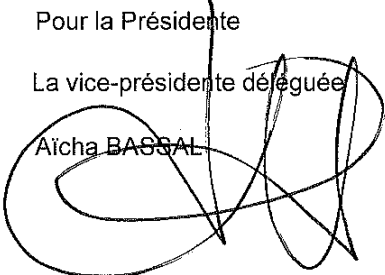
Article 4 : De charger Monsieur le Directeur général des services de Nantes Métropole et le Comptable public, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Nantes, le **6 NOV. 2025**

Pour la Présidente

La vice-présidente déléguée

Aïcha BASSAL



mis en ligne le :

7 NOV. 2025